FICHE SIGNALÉTIQUE



1. Identification

Safer's BTK Biological Insecticide Identificateur de produit

Autres movens d'identification

17-2110CAN (PCP 24536) **Synonymes**

Combat les chenilles, y compris la chenille du chou, le sphinx de la tomate, la livrée, la Usage recommandé

spongieuse, les tordeuses et autres insectes spécifiés qui s'attaquent aux légumes, aux fruits, et

aux arbres d'ombrage, ornementaux et conifères à feuilles persistantes.

Restrictions d'utilisation Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant

d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société Woodstream Canada Corporation

Adresse Unité 1, 25 Bramtree Court

Brampton, ON L6S 6G2

Canada

Téléphone (800) 800-1819 Courriel Pas disponible.

Numéro de téléphone

d'urgence

800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Non classé. **Dangers physiques**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2B Dangers pour la santé

> Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage

Non classé.



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une irritation des yeux.

Conseil de prudence

Prévention Éviter de respirer les vapeurs.

Se laver soigneusement après manipulation.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants, de protection des yeux, et de protection du visage

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement

particulier (consulter cette étiquette pour information).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage Conserver à l'écart de matières incompatibles.

Élimination Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et

internationale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e). Renseignements supplémentaires

Classement conformément au règlement du SIMDUT de Canada 2015.

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II

(Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs,

Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Exempt - Produit Enregistré - (LPA 24536).

Reportez-vous à l'étiquette du produit pour plus d'informations.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges	Mé	lan	aes
----------	----	-----	-----

Dénomination chimique

Nom commun et synonymes

Numéro d'enregistrement CAS

%

Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki, strain ABTS-51

68038-71-1

10600 CLU/mg product

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition

Ne s'applique pas aux produits LPA. Se reporter à l'étiquette du produit pour la teneur en ingrédients actifs.

4. Premiers soins

Inhalation

S'il est inhalé: Déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, composez le 911 ou une ambulance, puis donner la respiration artificielle, préférence bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour plus amples conseils de traitement.

Peau

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Yeux

Contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.

Ingestion

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflement des yeux et une vision trouble.

Informations générales

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens

que l'utilisation du produit peut entraîner.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Mousse antialcool. Poudre. Dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées

Pas disponible.

Risques spécifiques provenant des produits chimiques

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Produits dangereux résultant de la combustion

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte

contre les incendies

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Pas de risque d'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se laver soigneusement après manipulation. When handling, do not eat, drink or smoke.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités STOCKAGE: Afin d'assurer la pureté microbienne et la puissance, l'insecticide biologique BTKSafer doivent être stockés dans le conteneur d'origine comprise entre 0 ° C et 20 ° C et utilisé dans les 2 ans suivant la date de fabrication.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie

S'assurer une ventilation adéquate.

appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Lunettes à coques ou de sécurité.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection. On recommande des gants en nitrile.

Autre

Normalement non nécessaire.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection

respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Il faut se laver les mains à fond, avec du savon et de l'eau après la manipulation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect Liquide
État physique Liquide.
Forme Liquide.
Couleur Brun clair
Odeur De levure.
Seuil de l'odeur Pas disponible.

pH 4.

Point de fusion et point de

congélation

Pas disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Pas disponible.

Point d'éclair Pas disponible. Vitesse d'évaporation Pas disponible. Sans objet. Inflammabilité (solides et gaz)

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

Pas disponible.

inférieure (%)

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Pas disponible. Tension de vapeur Densité de vapeur Pas disponible. Densité relative Pas disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Pas disponible. Coefficient de partage Pas disponible.

n-octanol/eau **Température**

Pas disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Pas disponible. Viscosité Pas disponible.

Autres informations

Propriétés explosives Non explosif. Propriétés comburantes Non oxydant.

Densité 1 1

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Peut réagir avec les matières incompatibles.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales. Risque de réactions Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

dangereuses

Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Chaleur excessive.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts. Acides.

Produits de décomposition

dangereux

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Peut provoquer une allergie cutanée. Peau Yeux Provoque une irritation des yeux.

Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. Ingestion

Peut provoquer une allergie cutanée.

Les symptômes correspondant

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques Non disponible. Toxicité aiguë

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki, strain ABTS-51 (CAS 68038-71-1)

Cutané

DL50 Lapin 6280 mg/kg

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

DL50 Rat > 20000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Minutes d'exposition Pas disponible. Indice d'érythème Pas disponible. Valeur d'un œdème Pas disponible.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Provoque une irritation des yeux.

Valeur de l'opacité de la

cornée

Pas disponible.

Non classé.

Valeur de la lésion de l'iris Valeur des rougeurs de la

conjonctive

Pas disponible. Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la

conjonctive

Pas disponible.

Pas disponible. Jours de récupération

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

Non classé.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Non classé.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Autres informations Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Pas disponible.

Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Pas disponible. Mobilité générale

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., **Autres effets nocifs**

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant vide et le jeter avec les ordures

ménagères.

Règlements locaux Détruire conformément à

toutes les réglementations applicables. d'élimination

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Emballages contaminés

Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Généralités

Canada: Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Exempt - Produit Enregistré - (LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES: NO D'HOMOLOGATION 24536).

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS À UNE TEMPÉRATURE ENTRE 0° C ET 20° C.

Lorsque conservé dans des conditions optimales (à 15° C ou moins), ce produit devrait être utilisé dans les 2 ans suivant la date de fabrication. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'appliquer directement sur les étangs, lacs et cours d'eau. Ne pas contaminer les nappes d'eau en y nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. Éviter d'appliquer quand une pluie est imminente.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux Non disponible.

Classification SIMDUT Exempt - Produit enregistré - (LPA 24536)

Inventaires

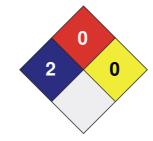
Pays ou régionNom de l'inventaireEn stock (Oui/Non)*CanadaListe intérieure des substances (LIS)NonCanadaListe extérieure des substances (LES)Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations







Date de publication

Page: 6 of 7

Date de la révision 01-Février-2019

Version n° 0

Autres informations Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la

première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présupposé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de

l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021